

06 déc 2013 -18:42

Appartient à Conseil des ministres du 6 décembre 2013

Rachat par l'Etat des parts de la Société belge d'investissement international dans le capital de BIO

Sur proposition du ministre de la Coopération au développement Jean-Pascal Labille, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le rachat par l'Etat des parts détenues par la Société belge d'investissement international (SBI) dans le capital social de la Société belge d'investissement pour les pays en développement (BIO).

La SBI souhaite se retirer du capital social de BIO et céder l'entièreté de ses parts à l'Etat belge, seul autre actionnaire. La SBI transfère ses parts pour un montant de 2.544.255,54 euros, qui correspond à la valeur comptable des actions détenues.

La Société belge d'investissement pour les pays en développement (BIO) a pour mission de favoriser la mise en place d'un secteur privé dans les pays en développement et émergents, pour les aider à accéder à une croissance et à un développement durables, dans le cadre de la réalisation des Objectifs du Millénaire.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Jean-Pascal Labille, ministre des
Entreprises publiques et de la Coopération au
développement, chargé des Grandes Villes
Rue des Petits Carmes 15
1000Bruxelles
Belgique
02 501 83 11